

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sous réserve de la délibération de la commune de Varengeville-sur-Mer sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'acquérir**, à la demande de la **commune de Varengeville-sur-Mer** (Département de la Seine-Maritime), la parcelle cadastrée section AH n°287, sise route de Dieppe sur la commune de Varengeville-sur-Mer, d'une superficie de 24 345 m<sup>2</sup>.

Le projet de la collectivité est une opération de construction mixte pouvant comporter une maison de santé pluridisciplinaire, des logements et une zone « verte ».

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **762 000 euros HT (OPE2024138 - 76 – VARENGEVILLE SUR MER « ROUTE DE DIEPPE »)**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la commune de Varengeville-sur-Mer, une convention d'intervention.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

29 OCT. 2024

Sébastien LECORNU

**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**

Delibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

Gilles GAL



  
Corinne GOILLOT